

*Hassenpflug* ayant été chargé de la mission « de remettre de l'ordre » dans un pays qui, à l'exception de la capitale « protégée » par la garnison prussienne, avait épousé la cause belge, Dams avait à craindre la revanche du Roi Grand-Duc.

Au début il n'y eut pas de changements ; même qu'à la suite de la visite que Jean-Jacques *Willmar* rendit à Remich, le 27. 6. 1839, les juges, greffier, huissier et notaire furent confirmés dans leurs fonctions.

En sus, Dams se promettait quelque chose des démarches personnelles entreprises à La Haye même, où il s'était rendu le 11 août.

Mais, hélas, le vent avait tout de même tourné, et *Hassenpflug* ne demandait pas mieux que de prêter créance à des lettres telle que celle que nous allons reproduire et qui, datée du 12. 8. 1839, émanait d'un habitant d'Ehnen que son attitude pro-orangiste avait forcé de passer la frontière prussienne :

« Er hat sich so übel betragen, er war vorher Friedensrichter zu Grevenmacher, er hat sein Eid unter die Fies getreten, er war ein redelsführer der rebellen, er ist in der Gegend rungereist und hat alles zur Revolution aufgerufen, er hat zweimal helfen seine Majestät und ihr fürstlich Haus des belgischen Throns verbannen, er hat sich an die Brändgesellschaft angeschlossen, er hat ausgerufen, dass allen Holländisch Gesimnten oder treu Gebliebenen ihre Häuser sollen verbrannt werden und hat sie auf das heftigste geplagt.

Er hat das Belgische Eiserne revolutionäre Kreuz erhalten zum Beweis seiner verübten Schandtaten und ist ein ausgezeichneteter ; dieser geht jetzt nach dem Haag und zeigt noch seine unerschütterliche Frechheit. Seine Majestät ist vor einem solchen Menschen zu warnen. » (10)

A la date du 19 août, *Hassenpflug* destitua Dams pour le remplacer par *P. J. Augustin*, *A. Saur* de Wintrange devenant juge de paix suppléant et *M. J. Crocius* redevenant greffier.

Dams se tint coi sur son domaine de Reckingerhaff et ne releva la tête que lorsque Guillaume II, qui avait succédé le 7. 10. 1840 à son père, inaugura une politique d'apaisement.

Pénétré de l'idée fixe que l'Union douanière avec l'Allemagne servirait la prussification du Luxembourg en même temps qu'elle nuirait aux intérêts matériels du pays, Dams publia en mai 1841, chez Laurent à Arlon, une brochure de 93 pages in-8° sous le titre : « *Quelles sont les relations commerciales qui conviennent au Grand-Duché de Luxembourg ?* »

Dans ce pamphlet il prédit, pour le cas d'une union douanière avec l'Allemagne, la ruine à l'agriculture, à la viticulture, aux différentes industries et « la démoralisation du Grand-Duché. » Par contre il se promettait tout d'une union économique avec la Belgique.

Le 3. 8. 1841 nous retrouvons Dams parmi les neuf notables convoqués à La Haye pour élaborer une Constitution et être entendus entre autres sur les effets d'une union douanière avec l'Allemagne.